

# LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Mars 2021 | N° 72

**ASSEMBLEE GENERALE 2021  
DEMATERIALISEE**

**LA SAISIE DES DEMANDES  
DE PLAN DE CHASSE  
DU 1<sup>ER</sup> AU 10 MARS**

**MALADIE D'AUJESZKY :  
UN FOYER EN HAUTE-MARNE**



# SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Assemblée générale dématérialisée :  
Et de deux !
- 05 /** - La saisie des demandes de plan de chasse
- 06 /** - Activités de la FDC 52 en images
- 08 /** - Une quatrième haie plantée à Flagey !
- 09 /** - 100 buissons à planter en Haute-Marne :  
Objectif atteint et dépassé  
- Jeunes agriculteurs :  
Rejoignez les rangs des chasseurs
- 10 /** - L'effet des haies sur la biodiversité
- 12 /** - Loup : Instauration d'une cellule de veille  
en Haute-Marne
- 14 /** - L'histoire de la chasse
- 15 /** - Calendrier des réunions  
et des formations 2021
- 19 /** - L'équarrissage, une solution parmi d'autres
- 20 /** - Alerte chien égaré : un exemple d'efficacité
- 21 /** - Reprise de bécasse  
- Fédération Régionale des Chasseurs du  
Grand Est : du mouvement dans le personnel
- 22 /** - La perdrix grise en souffrance  
- Le Podenco, son utilisation à la chasse  
est autorisée
- 23 /** - Contrôle venaison, les fiches disponibles  
à la FDC  
- Grippe aviaire en France :  
le point fin décembre 2020
- 24 /** - Maladie d'Aujeszky :  
Un foyer en Haute-Marne  
- Résultats des analyses SAGIR 2020
- 25 /** - Premier sanglier pour Virginie  
- Une pratique d'un autre âge
- 26 /** - Un abreuvoir naturel
- 27 /** - L'énigme de la bête du Gevaudan  
- Un livre à découvrir :  
Histoires de braconniers  
du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle
- 28 /** - Recherche au sang du grand gibier blessé
- 29 /** - Première réussite, quel bonheur !  
- Les balbutiements de l'UNUCR  
en Haute-Marne
- 30 /** - Terrine de sanglier
- 31 /** - Dates à retenir  
- Petites annonces



**Directeur de la publication :**  
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.  
Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871  
Numéro de CPPAP 0525 G 88877  
**Rédaction et administration :**  
Siège de la Fédération  
16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX  
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59  
E-Mail : [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) - [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)  
N° INSS 1250-4408  
Dans ce numéro flyer FDC 52 – Géochasse  
**Photo de couverture :** D. GEST  
**Crédits photos :** FDC 52 et D. GEST  
**Conception et réalisation :**  
Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Le fonctionnement associatif de la Fédération des Chasseurs est bouleversé par l'ombre de la Covid 19 qui plane aussi sur nos campagnes.

Faute de pouvoir réunir nos adhérents lors de la traditionnelle assemblée générale, deux dispositifs exceptionnels seront mis en place cette année pour s'y substituer.

Trois réunions en visioconférence permettront à ceux qui le souhaitent de bénéficier d'une large information sur les sujets d'actualités et de pouvoir, sous réserve des contraintes liées à cette technologie, poser des questions.

Les adhérents seront consultés par voie dématérialisée comme l'an dernier pour les votes statutaires nécessaires pour préparer la prochaine campagne. Déjà initiée en 2020, cette forme de participation avait plutôt été appréciée pour ceux qui se sont prêtés à cette démarche.

Par ailleurs, chacun comprendra que l'Exposition des Trophées et le Marché du Terroir d'Auberive ne pourront pas avoir lieu cette année. Nous réfléchissons là encore à concevoir un support de substitution qui permettrait de faire vivre autrement l'édition 2021, en attendant de pouvoir renouer avec un vrai rendez-vous festif et joyeux.

La pratique de la chasse aura elle aussi été affectée, éloignant de nos territoires les chasseurs les plus anciens et compliquant l'organisation administrative et pratique de nos battues.

Dans ces conditions, la diminution tant souhaitée des populations de sangliers sera difficilement atteinte. C'est pourquoi nous avons répondu favorablement à la demande de l'Administration d'une extension de la période de chasse au mois de mars. Ceci permettra, là où c'est encore nécessaire, de prélever les animaux encore excédentaires.

Les problèmes de financement des dégâts continueront donc à se poser et vont nécessiter une évolution de la forme de contribution appelée auprès des demandeurs de plan de chasse. Une réforme réglementaire va en effet nous imposer de remplacer notre contribution assise sur les bracelets par une taxe à l'hectare.

Si dans tous les cas, la pression financière sera forte compte tenu des niveaux des dépenses d'indemnisation des dégâts, il faudra veiller à ce que ce nouveau dispositif allie équité et responsabilité.

Loin de nous replier sur nous-mêmes, le contexte actuel nous oblige à agir autrement pour rebondir et contourner toutes ces difficultés. Si l'horizon est aujourd'hui bien assombri, nous devons tout faire pour faire émerger la lumière. Avec votre soutien et l'aide du Conseil d'Administration de la FDC, j'entends y consacrer toute mon énergie.

Le Président,  
**Thomas CORVASCE**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉMATERIALIZEDE : ET DE DEUX !

A la lueur des informations disponibles sur l'impact de la Covid 19, le Conseil d'Administration a souhaité de nouveau organiser l'Assemblée Générale statutaire annuelle sous forme d'une consultation dématérialisée.

Prévue le samedi 24 avril 2021 en présentiel, elle sera remplacée par un vote électronique à l'identique de 2020. Cette initiative, malgré un changement profond des habitudes, avait plutôt été appréciée, aboutissant à une participation soutenue des adhérents. On avait comptabilisé 580 votants pour 2 485 voix alors que ces dernières années, nous étions plutôt autour des 200 personnes à l'Assemblée Générale pour 1 800 voix.

La consultation en ligne pour 2021 portera sur :

- ⊕ L'approbation du compte-rendu de l'AG 2020, de la clôture des comptes, des affectations de résultats, des rapports de la commissaire aux comptes,
- ⊕ La fixation des tarifs hors hypothèses de financement,
- ⊕ Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2021/2022,
- ⊕ Les hypothèses de financement des dégâts.

Chaque adhérent sera informé par mail des modalités pour participer à cette consultation. Nous allons également organiser des réunions de pré AG mais forcément en non présentiel (Covid oblige). L'objectif est de



vous présenter de manière interactive les résultats et échanger avec les détenteurs de plan de chasse. Ces réunions se feront certainement en visioconférence et vous recevrez prochainement les informations pour vous connecter ainsi que les dates.

Il paraît important au Président et au Conseil d'Administration de vous écouter et de répondre à vos nombreuses interrogations.



**Armurerie  
CHASSETIR 52**

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier  
Tél. 03 25 56 58 23 - [chassetir@orange.fr](mailto:chassetir@orange.fr)

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

# LA SAISIE DES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE

La saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent est une procédure bien intégrée par les adjudicataires du département. Il est utile, malgré tout, de rappeler quelques informations importantes car cette démarche constitue un passage obligé pour disposer à temps des bracelets.

Désormais la FDC 52 chargée du plan de chasse est la seule interlocutrice actuelle pour les chasseurs. Vers le 20 février, un mail informera les adjudicataires de l'activation de la fenêtre de saisie des demandes de plans de chasse **du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2021**. **Passée cette date, l'accès ne sera plus possible** et rendra compliqué l'obtention d'un plan de chasse pour les retardataires.

Pour les forêts domaniales, c'est uniquement l'Office National des Forêts qui est habilité à saisir les informations. **Une demande de mutualisation** des arrêtés de plan de chasse pour des territoires situés dans **une même unité de gestion** est possible. Elle fera l'objet d'un contrôle pour en vérifier la pertinence. C'est une autorisation annuelle écrite, toujours signée par la DDT, qui permettra ensuite à l'adjudicataire de mettre en œuvre cette mutualisation. L'imprimé est disponible sur le site [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr) dans la rubrique "Plan de chasse - Réglementation / Arrêtés", mais il devra parvenir à la FDC 52 **au plus tard le 10 mars 2021**.

Pour les forêts en cours de location, l'adjudicataire sortant est tenu de saisir la réalisation des tableaux. Par contre, c'est le propriétaire qui devra faire la demande. Ne disposant pas de moyen d'accès à un Espace Adhérent, il devra prendre contact avec la Fédération des Chasseurs au 03 25 03 60 60.

Pour un même demandeur, si la surface du territoire est susceptible d'être modifiée, il faut impérativement le préciser en cochant la phrase "Mon parcelaire a été modifié depuis ma dernière déclaration" sur l'Espace Adhérent. Si cela concerne des surfaces supplémentaires, les justificatifs de plan de chasse devront être adressés **avant le 10 mars 2021 à la FDC 52**. Passée cette date, les nouvelles surfaces ne pourront être intégrées par la FDC que pour la saison suivante soit en 2022/2023. **Le demandeur devra saisir les références de ses nouvelles surfaces sur le site [fdc52.fr](http://fdc52.fr) en cliquant sur le bouton "Espace Adhérent saisie des parcelles et vote"**.

Attention ! En application d'un arrêté préfectoral datant de 2007, "toute modification de territoire qui ne concerne pas au moins 5 ha d'équivalent bois ne sera prise en compte qu'au bout de 3 ans, à l'exception de l'addition de parcelles qui permettent de relier deux lots de chasse".

L'instruction des demandes de plan de chasse constitue un travail long et fastidieux qui impose de connaître au plus tôt les surfaces concernées. Le non-respect des échéances peut par contre retarder considérablement la délivrance des bracelets pour la chasse à l'approche voire pour la chasse en battue.

## RAPPEL

Toute facture de plan de chasse 2020/2021 qui n'aura pas été réglée entraînera le blocage de l'obtention des plans de chasse pour la saison 2021/2022.

## PAIEMENT

Depuis plusieurs années, vous avez la possibilité de régler vos factures de plan de chasse en plusieurs fois par chèques. Les paiements pourront être échelonnés jusqu'au 30 novembre.

## BRACELETS NON UTILISÉS

Nous invitons les bénéficiaires de plan de chasse à nous restituer les bracelets non utilisés afin de les recycler.

## PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Les détenteurs de droit de chasse dans l'emprise du GIC du Sud Haut-Marnais sont soumis à un plan de chasse pour le lièvre. L'accès à la saisie est retardée début avril de façon à ce que les chasseurs disposent des résultats de comptage (courant mars) pour dimensionner leur demande.

# ACTIVITÉS DE LA FDC 52 EN IMAGES



20 octobre 2020 – Réunion avec les estimateurs de dégâts de gibier pour préparer l'année 2021.



18 novembre 2020 – Séance de capture de bécassine conjointe avec l'OFB à Varennes sur Amance.



18 novembre 2020 - Bagueage de bécasse au cœur de la nuit.



20 novembre 2020 –  
Signature à la Mairie  
de Chaumont de la convention  
pour la plantation de buissons.



17 décembre 2020 –  
Plantation de haie  
à Marcilly en Bassigny.

# CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat



## PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »  
30 Route de Dijon  
52200 SAINTS-GEOSMES  
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance  
52000 CHAUMONT  
Tel. 03.25.01.90.60

Lundi de 14h00 à 18h30

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

# UNE QUATRIÈME HAIE PLANTÉE À FLAGEY !

C'est sous quelques flocons de neige qu'une vingtaine de personnes s'est retrouvée le jeudi 7 janvier 2021 sur la plaine de Flagey pour participer à une nouvelle plantation de haie.



Invités par la société de chasse du village présidée par Bruno Bettini, 14 élèves de seconde production agricole de la MFR de l'Auxois Sud Morvan, accompagnés de deux enseignants, Maximilien Collin et Christophe Courty, ont fait le déplacement. Accueillis par l'équipe technique de la FDC 52, les rôles ont été rapidement distribués. Chacun a pu participer aux différentes étapes, inciser tous les mètres la bâche biodégradable, creuser des trous avec une pelle bêche, répartir les plants composés de 17 essences locales différentes, planter les végétaux pour au final recouvrir le tout de gravillons, matériau inerte permettant d'empêcher le développement des mauvaises herbes au pied des plants.

Bernard Gattaut, Jean-Paul Jacob, Pascal George-mel et Thierry Kaminski, chasseurs de la société communale, ont encadré les élèves et veillé à l'application des gestes techniques pour garantir la réussite de la plantation.

Il faut également citer Christophe Bablon et Jimmy Durenne, tous les deux agriculteurs, qui ont respectivement prêté gracieusement un tracteur et des gravillons.

Cette opération est le résultat d'un partenariat local exemplaire entre Cédric Delanne, Président de l'association foncière de Flagey/Aprey, propriétaire du chemin servant d'emprise à la haie, l'agriculteur riverain Jimmy Durenne, la société de chasse de Flagey et la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne. Le Conseil Départemental de Haute-Marne et l'Association Française de Haies Champêtres et d'Agroforesteries apportent leur soutien pour une prise en charge financière partielle des coûts des végétaux et du paillage.

Les chasseurs du village particulièrement actifs poursuivent leur quête pour étendre le linéaire de haies. D'autres projets pourraient émerger dans les prochaines années sous réserve que les propriétaires concernés se laissent convaincre de leur utilité pour préserver l'avenir des générations futures.

# 100 BUISSONS À PLANTER EN HAUTE-MARNE : OBJECTIF ATTEINT ET DÉPASSÉ

La Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est a mis en place une opération intitulée "Ilot biodiversité" destinée à planter 1 000 buissons en plaine agricole relayée par chaque Fédération Départementale des Chasseurs.

Pour la Haute-Marne, un quota de 100 buissons nous a été affecté. Chaque buisson correspond à un kit de 12 végétaux et 12 protections chevreuil à implanter sur des espaces ouverts à plus de 50 m d'infrastructures ou de boisements.

Dix-huit bénéficiaires ont répondu à notre appel dans le département (collectivités, agriculteurs, propriétaires, sociétés de chasse etc...) et se sont partagés notre dotation. Ces aménagements particulièrement simples permettent de réaliser une première action au titre de la biodiversité et des paysages et ouvrent la voie à des opérations de plus grande ampleur comme des plantations de haies. Les premières photos disponibles nous permettent de découvrir un exemple de réalisation dans le département.



## JEUNES AGRICULTEURS : REJOIGNEZ LES RANGS DES CHASSEURS

La diminution des effectifs de chasseurs se poursuit inexorablement avec les conséquences à moyen terme de ne plus disposer de suffisamment de pratiquants pour maîtriser les populations de sanglier.

Si les anciennes générations d'agriculteurs étaient pour beaucoup chasseurs, avec parfois des difficultés pour se rendre disponibles tôt le matin afin de participer aux battues. On constate que, comme pour le reste de la société française, les nouvelles générations s'éloignent de ces formes de loisirs.

La chasse a pourtant besoin de disposer dans ses rangs de personnes intégrées dans les villages connaissant parfaitement le terrain et la nécessité d'éviter les excès de densité de grand gibier.

Aussi un appel est lancé aux jeunes agriculteurs ou à ceux qui souhaitent s'installer pour qu'ils s'inscrivent à l'examen du permis de chasser et s'impliquent dans la gestion cynégétique. La chasse a aussi besoin d'eux.



# L'EFFET DES HAIES SUR LA BIODIVERSITÉ

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne poursuit inlassablement ses efforts pour replanter des haies dans le département depuis plusieurs dizaines d'années. Certains esprits, y compris chez les chasseurs, s'interrogent sur l'intérêt d'une telle politique "à quoi bon ?" soupirent-ils.

Si la petite faune chassable de plaine en tire un bénéfice évident, les résultats du suivi opéré par la L.P.O. sur des haies financées par GRT Gaz dans le cadre de mesures compensatoires conduites par la FDC 52, apportent aussi d'autres réponses intéressantes. Ces haies relativement jeunes ont été plantées durant l'hiver 2015/2016 sur les communes de Dommarien, Villegusien le Lac (Piépape), Cusey (Percey) et Mardor. Encore peu développées avec une hauteur qui ne dépasse pas deux mètres, elles n'ont pas atteint leur pleine maturité.

Et pourtant l'écoute des chants d'oiseaux et l'observation visuelle ont révélé la présence de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs au statut parfois particulièrement fragile :

- Le bruant jaune
- Le bruant proyer
- Le chardonneret
- La fauvette des jardins
- La fauvette grisette
- L'hypolaïs polyglotte
- La linotte mélodieuse
- Le merle noir
- Le moineau
- La pie grièche écorcheur

- Le rossignol phylomèle
- Le tarier pâle
- La bergeronnette printanière



Linotte mélodieuse.

## ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet  
→ [www.armurerie-laurain-meunier.fr](http://www.armurerie-laurain-meunier.fr)



Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant  
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €  
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser



© Couleuvre Jean NICOLAS, CC BY-SA 2.0

Une étude du Museum d'histoire naturelle révèle que 3 de ces espèces, le chardonneret, le bruant proyer et la linotte mélodieuse ont perdu de 17% à 30% de leur effectif en 20 ans de suivi ornithologique !

En l'espace de quelques années, ces espèces ont néanmoins recolonisé ces nouveaux espaces grâce à l'action commune de GRT Gaz et de la Fédération des Chasseurs.

Pour les reptiles, la L.P.O. signale plusieurs couleuvres vertes et jaunes et une couleuvre d'Esculape (espèce très rare en Champagne-Ardenne) qui ont été observées dans les haies de Dommarien et Cusey.

L'écoute acoustique des chiroptères a confirmé la présence de plusieurs espèces : la pipistrelle commune, le murin de Natterer, le petit et le grand rhinolophe, le grand murin et le murin à oreilles échancrées. Ces résultats confirment un retour rapide de la biodiversité grâce à la plantation de haies. Ces données issues du suivi de seulement quatre haies plutôt jeunes, transposées à l'échelle des 70 km, plantées depuis 1995 donnent une idée de la contribution concrète des chasseurs pour retrouver de la biodiversité dans nos campagnes.



© Grand murin - Gilles San Martin, CC BY-SA 2.0

## UN ENGOUEMENT POUR LA PLANTATION DE HAIES EN HAUTE-MARNE ?

Plus de 20 projets ont été listés ces derniers mois, obligeant la FDC 52 de revoir à la hausse son implication dans ce domaine. Ces projets proviennent d'agriculteurs, de collectivités et de particuliers qui prennent conscience d'une nécessaire mobilisation pour tenter d'inverser 50 ans de dégradation de nos paysages.

### RECONNAISSANCE DES ESSENCES : LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PARU DANS LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS DE DÉCEMBRE 2020

1/ Argousier



2/ Bourdaine



3/ Viorne obier



4/ Néflier



5/ Prunelier



6/ Aubépine



# LOUP :

## INSTAURATION D'UNE CELLULE DE VEILLE EN HAUTE-MARNE

Le défaut d'information et de transparence a souvent été dénoncé dans la gestion du loup. Ce sujet hautement sensible provoque régulièrement des prises de position passionnées pas toujours compatibles avec l'objectivité nécessaire. Une structure appelée cellule de veille s'est réunie pour la première fois en novembre 2020 sous l'égide de la Préfecture et a permis de faire un large point pour notre département à destination de tous les acteurs du monde rural.

Quelques éléments sur l'éco-éthologie (étude du comportement) de l'espèce ont été rappelés :

- ⊕ Une organisation en meute de 4 à 8 individus en population installée
- ⊕ Un domaine vital de 15 000 à 30 000 ha
- ⊕ Une dispersion des jeunes à de longues distances (régulièrement 100 km et jusqu'à 500 km !)
- ⊕ Une capacité à franchir des obstacles naturels ou non (chaîne de montagnes, plaine ouverte, autoroute, fleuve...)

Au niveau national 580 loups ont été dénombrés (700 en Italie, 2 000 en Espagne et au Portugal). Il poursuit sa progression spatiale (augmentation de cette superficie de 6%).

Dans le Grand Est, il est présent depuis plusieurs années, y compris en Haute-Marne. Trois zones regroupent l'essentiel des observations, les Hautes-Vosges, la limite Vosges/Bas Rhin et un vaste secteur à cheval sur la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse et la Meurthe et Moselle.

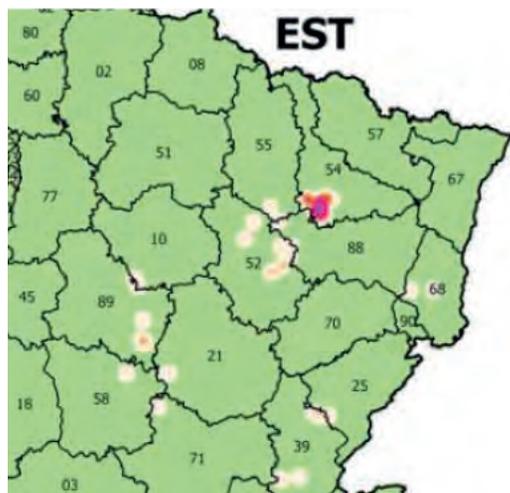
Pour notre département, un cadavre de loup a été retrouvé le 10 novembre 2019 sur la commune de Colombey les Deux Eglises. Plus récemment, une photo a été prise à Domrémy Landeville (25 septembre 2020) et différents constats (17) ont été réalisés soit après dommages sur troupeau, soit par observation visuelle ou tout autre relevé.

Conformément au plan national loup, les dommages constatés ont fait l'objet en 2020 d'une indemnisation pour un montant de 10 656 € en Haute-Marne (4 millions d'euros versés en 2019 pour l'ensemble du territoire national).

Des possibilités d'aides financières pour la protection des troupeaux seront disponibles pour les éleveurs de notre département de plus de 25 animaux en 2021 (achat par exemple de chiens de protection).

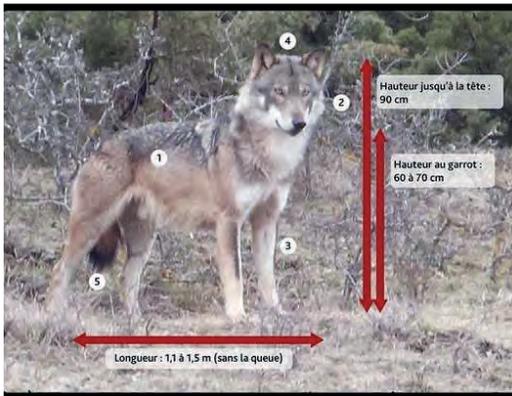
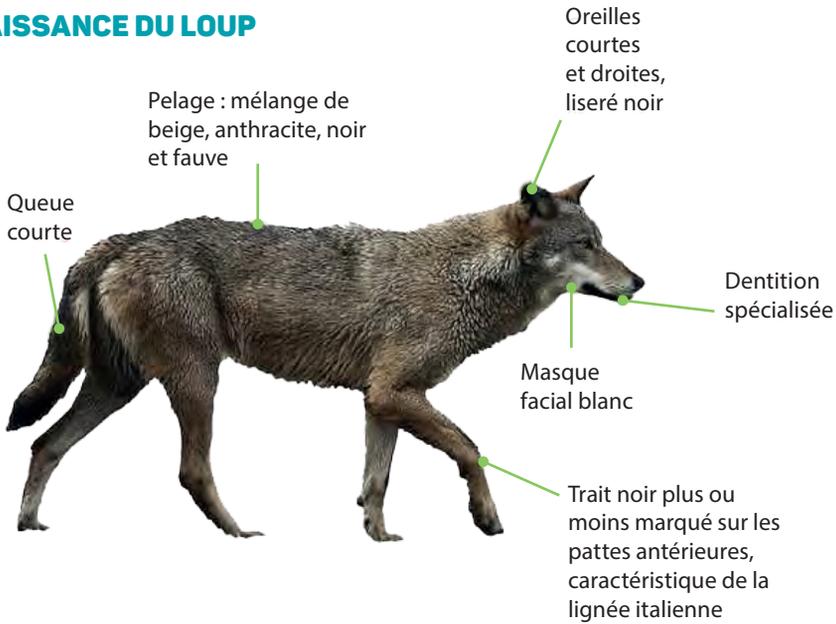
La DDT dispose par ailleurs d'un stock de matériel de clôtures d'urgence pouvant être mis à la disposition d'éleveurs subissant des attaques.

Située sur le front de colonisation, la région Nord Est abrite quelques individus colonisateurs qui, malheureusement, s'attaquent parfois à des troupeaux. Si une régulation par tir se développe progressivement, elle n'empêchera pas l'espèce de se diluer progressivement sur le territoire. Il faudra sans doute apprendre à vivre avec les conséquences économiques et psychologiques que cela entraîne pour les éleveurs concernés.



Secteurs de présence du loup dans le Grand Est.

## RECONNAISSANCE DU LOUP



- Le corps du loup est taillé pour la course et les longues marches
- Poids autour de 35 kilos pour les mâles, 25 kilos pour les femelles.

**Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER**  
 06 07 31 97 41  
[ghislaine.collinot@orange.fr](mailto:ghislaine.collinot@orange.fr)  
**CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €**  
 (frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)  
**Réduction de 5 € sur présentation permis chasse**

SIRET : 79922256700015

# L'HISTOIRE DE LA CHASSE

Dans le numéro de janvier 2021 de sa revue, la FDC 10 invite ses chasseurs à lui adresser des reproductions de cartes postales anciennes afin de "pouvoir retracer le passé de cette activité ancestrale". Quand une idée est bonne, il ne faut pas se priver de s'en inspirer.

Il n'est pas inutile de se pencher sur notre passé, y compris en Haute-Marne. Aussi parmi nos lecteurs, si certains disposent de photos, de cartes postales ou de documents divers ayant trait à la chasse, n'hésitez pas à nous envoyer une copie par mail à l'adresse [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) en nous

précisant l'autorisation de l'utiliser gratuitement. La chasse observe un vieillissement de ses pratiquants. Avant de voir disparaître nombre de nos passionnés âgés et avec eux, tous leurs documents, partageons ensemble les images du passé (avant 1970).



45 pièces réalisées à Arc en Barrois le 1er novembre 1959.



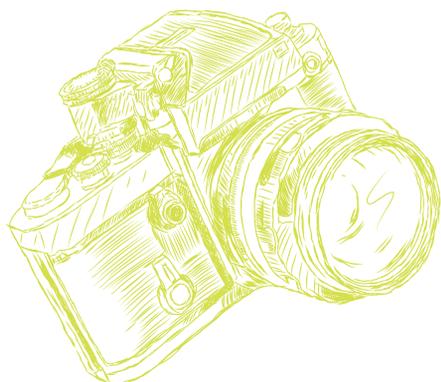
Retour de chasse fructueuse à Gillancourt en 1960 avec un sanglier de 154 kg prélevé.



Rendez-vous de chasse aux environs de Chaumont.



Joli solitaire de 198 kg tué le 16 octobre 1945 dans le bois de la Contance à Laneuville à Rémy.



# CALENDRIER

## DES RÉUNIONS ET DES FORMATIONS 2021

Calendrier susceptible d'être modifié en fonction de la situation sanitaire liée à la COVID 19.

JANVIER		FEVRIER		MARS		
V1	FERIE	L1		L1	CLC CERVIDÉS	
S2		M2		M2		
D3		M3		M3		
L4		J4		J4		
M5		V5		V5		
M6		S6		S6		
J7		D7		D7		
V8		L8		L8		
S9		M9		M9		FORM TH PERMIS
D10		M10		M10		Retour au plus tard demande mutualisation plan de chasse
L11		J11		J11	FORM TH PERMIS	
M12		V12		V12		
M13		S13		S13		
J14		D14		D14		
V15		L15		L15		
S16		M16	CLC CERVIDÉS	M16		
D17		M17		M17		
L18		J18		J18		
M19		V19		V19		
M20		S20		S20		
J21		D21		D21		
V22		L22	CLC CERVIDÉS	L22		
S23		M23		M23		
D24		M24		M24		
L25		J25		J25		
M26		V26		V26		
M27		S27		S27		
J28		D28	D28			
V29				L29		
S30				M30		
D31				M31	RETOUR CARNET BÉCASSES	

■ Réunion ■ Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

■ Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier : période de saisie des demandes de plan de chasse cervidés et sanglier et des bilans

AVRIL		MAI		JUIN	
J1		S1	FERIE	M1	
V2		D2		M2	FORM TH PERMIS
S3		L3		J3	
D4		M4		V4	FORM P FACULTATIVE
L5	FERIE	M5		S5	
M6		J6		D6	
M7		V7		L7	EX PERMIS
J8		S8		M8	EX PERMIS
V9		D9		M9	EX PERMIS
S10		L10	FORM TH PERMIS	J10	EX PERMIS
D11		M11	FORM TH PERMIS / FORM P FACULTATIVE	V11	
L12	CLC SAI	M12	FORM TH PERMIS	S12	FORMATION SÉCURITÉ
M13		J13	FERIE	D13	
M14		V14	BUREAUX FDC FERMÉS	L14	
J15		S15		M15	
V16		D16		M16	
S17		L17	EX PERMIS	J17	
D18		M18	EX PERMIS	V18	
L19	CLC SAI	M19	EX PERMIS	S19	
M20		J20	EX PERMIS	D20	
M21		V21	EX PERMIS	L21	FORM P PERMIS
J22	AG FDC DÉMATÉRIALISÉE	S22	FORMATION CHASSE À L'ARC	M22	FORM P PERMIS
V23		D23		M23	FORM P PERMIS
S24		L24	FERIE	J24	
D25		M25	FORM P PERMIS	V25	
L26		M26	FORM P PERMIS	S26	
M27	FORM P PERMIS	J27	FORM P PERMIS	D27	
M28	FORM P PERMIS	V28		L28	
J29	FORM P PERMIS	S29	FORMATION VENAISON	M29	FORMATION PIÉGEAGE
V30		D30		M30	
		L31			

■ Réunion   ■ Formations   ■ Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

AG FDC : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
J1		D1		M1	
V2	FORM P FACULTATIVE	L2		J2	
S3		M3		V3	
D4		M4		S4	FORMATION SÉCURITÉ
L5		J5		D5	
M6	EX PERMIS	V6		L6	
M7	EX PERMIS	S7		M7	
J8		D8		M8	
V9	FORM CHASSE A	L9		J9	
S10		M10		V10	
D11		M11		S11	
L12		J12		D12	
M13		V13		L13	
M14	FERIE	S14		M14	
J15		D15	FERIE	M15	
V16		L16		J16	
S17		M17		V17	
D18		M18		S18	
L19		J19		D19	
M20		V20		L20	
M21		S21		M21	
J22		D22		M22	
V23		L23		J23	
S24		M24		V24	
D25		M25		S25	
L26		J26		D26	
M27		V27		L27	
M28		S28		M28	
J29		D29		M29	
V30		L30		J30	RETOUR BILAN PIÉGEAGE
S31		M31			

■ Formations ■ Permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

Form chasse A : Formation chasse accompagnée

OCTOBRE			NOVEMBRE		DECEMBRE	
V1		L1	FERIE	M1	CLC SAI	
S2		M2		J2		
D3		M3		V3		
L4		J4		S4		
M5		V5		D5		
M6		S6		L6		
J7		D7		M7		
V8		L8		M8		
S9		M9		J9		
D10		M10		V10		
L11		J11	FERIE	S11		
M12		V12	BUREAUX FDC FERMÉS	D12		
M13		S13		L13		
J14		D14		M14		
V15		L15		M15		
S16		M16	Saisie demande 2ème attribution complémentaire plan de chasse sanglier	J16		
D17		M17		V17		
L18		J18		S18		
M19		V19		D19		
M20		S20		L20		
J21		D21		M21		
V22		L22		M22		
S23		M23		J23		
D24		M24		V24		
L25		J25		S25	FERIE	
M26		V26	CLC SAI	D26		
M27		S27		L27		
J28		D28		M28		
V29		L29	CLC SAI	M29		
S30		M30		J30		
D31				V31		

■ Réunion

■ Saisie demande 2ème attribution complémentaire plan de chasse sanglier : période de saisie des demandes complémentaires de plan de chasse sanglier

# L'ÉQUARRISSAGE, UNE SOLUTION PARMIS D'AUTRES

La société d'équarrissage ATEMAX intervient en matière de grands gibiers, soit au titre du service public pour les animaux trouvés morts et sans propriétaire (collision voiture, mortalité suite au brame par exemple), soit à titre contractuel pour des déchets (viscères) ou des animaux entiers inconsommables, ou sans destination possible.

Dans le premier cas, cela concerne principalement les communes qui bénéficient de ce service à titre gratuit. Elles peuvent néanmoins faire procéder par leurs propres moyens à l'enfouissement du cadavre si celui-ci pèse moins de 40 kg.

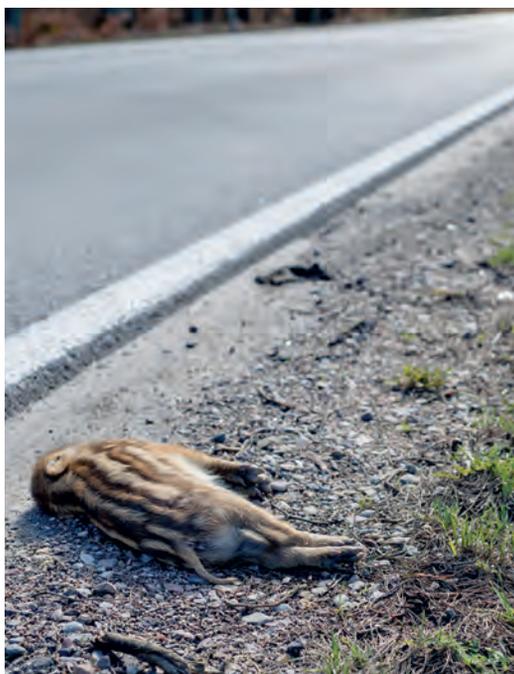
Dans le second cas, cela concerne les chasseurs qui doivent s'acquitter du coût et disposer d'installations aux normes pour permettre l'enlèvement des déchets.

Le recours à l'équarrissage n'est pas obligatoire. Les chasseurs peuvent laisser les abats blancs en forêts en procédant à l'éviscération sur le terrain. Cela suppose des quantités réduites suffisamment disséminées en forêts et éloignées des lignes et des chemins.

Ils peuvent également, pour des quantités plus importantes, aménager spécialement une fosse en recouvrant régulièrement les déchets de chaux vive. Dans ce cas des normes particulières dans la conception du réceptacle doivent être respectées et son engrillagement est indispensable.

## UN CADRE TECHNIQUE À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

- ⊕ Autorisation préalable du propriétaire du terrain ;
- ⊕ Sur un terrain hors périmètre de protection des eaux potables avec une pente inférieure à 7% ;
- ⊕ Eviter les sols filtrants ou avec des failles, si nécessaire imperméabiliser le fond (bâche) ;
- ⊕ A plus de 200 m des habitations des tiers ;
- ⊕ A 200 m des zones inondables ;
- ⊕ A plus de 50 m d'un chemin communal ou de randonnée ;
- ⊕ A plus de 50 m des bâtiments d'élevage ;
- ⊕ Empêcher l'accès de la fosse aux animaux (grillager le pourtour) ;
- ⊕ Taille indicative de la fosse : 10 m de long X 1.20 m de large X 1.30 de profondeur ;
- ⊕ Recouvrir à chaque fois ces déchets de chaux vive (environ ¼ du volume des déchets) ou de terre (autant que de déchets).



## INADMISSIBLE !

Des morceaux de gibier, voire des animaux entiers, ont été découverts pendant la saison de chasse le long des routes du département. Après vérification, ils ont été déposés par des chasseurs indécents qui ont voulu se débarrasser discrètement d'une venaison devenue encombrante. Ces morceaux de gibier auraient pourtant été appréciés par des non chasseurs mais il fallait faire la démarche de l'offrir à quelqu'un de son entourage. C'est sans doute trop demandé à ces personnes...

Il faut malheureusement rappeler que ce type de comportement est assimilé à un dépôt d'immondice et peut être sanctionné en conséquence.

Téléphone ATEMAX : 0825 771 281

# ALERTE CHIEN ÉGARÉ : UN EXEMPLE D'EFFICACITÉ

La Fédération des Chasseurs a mis en place depuis 7 ans un dispositif d'alerte pour aider les chasseurs à retrouver leurs chiens égarés.

Il s'appuie sur des messages passés sur Facebook et par des envois ciblés de mails ou de SMS. Pour les personnes intéressées, il suffit simplement d'adresser un mail à [l'adresse\\_techinique@fdc52.fr](mailto:l'adresse_techinique@fdc52.fr) en précisant un minimum d'informations : la commune, la date, le descriptif de l'animal et un n° de portable à composer.

Un témoignage récent nous confirme son utilité et parfois sa vitesse de résolution.

L'histoire commence par une invitation à la chasse en forêt domaniale de Bussières les Belmont située à 80 km du domicile de notre chasseur.

Traqueur à cette occasion, il emmène un chien de 7 ans croisé beagle dont il a la garde, Joss.

Dès la première battue, le chien ne revient pas vers lui, un comportement qui ne lui ressemble pas. Toutes les recherches, appels et patrouilles en voiture, lors de cette journée du samedi, ne donnent rien... et suscitent évidemment de l'inquiétude.

Le week-end se passe sans nouvelle et une demande de lancement d'alerte par mail est adressée le lundi à la Fédération des Chasseurs vers 9h39.

Catherine à la manœuvre sélectionne tous les chasseurs ayant un code postal en 52500 et 52600 et leur adresse un mail vers 10h15. Parfois le message part en SMS quand c'est techniquement possible. Par ailleurs, l'alerte circule déjà sur le réseau Facebook.

Un premier chasseur, Christophe Roulin, réagit presque dans la foulée pour indiquer qu'il a retrouvé le chien à Maatz et l'a attaché à un arbre. Mais Joss, peu habitué à être entravé, s'est rapidement dégagé, échappant à sa surveillance !

Il est ensuite revu vers 14h à l'entrée de Champlitte mais échappe à toutes les tentatives de capture. Son maître informé en temps réel est déjà en partie rassuré car le chien divague sur les routes de Haute-Marne mais il est bien vivant !

Le mercredi, un second chasseur, cette fois de Côte d'Or, M. Normand rentre en scène car il a récupéré Joss près de Grancey le Château et l'a porté chez un vétérinaire pour lire la puce. Le téléphone correspondant au nom du propriétaire n'est plus bon et il n'arrive donc pas à le joindre. Le vétérinaire ne souhaitant pas garder l'animal, notre chasseur rentre avec lui et démuni, contacte à tout hasard,



la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne. Le secteur concerné et le nom du propriétaire invoqué sont différents et laissent penser qu'il s'agit d'une histoire différente.

Après vérification, le n° de téléphone figurant dans le listing de la FDC s'avère aussi inexact.

Tous ces éléments créent un moment de flottement avant d'arriver à faire le lien avec Joss. Le lanceur d'alerte initial est alors aussitôt informé et récupère son chien dans la journée.

Particulièrement satisfait du service rendu, il profite de cet article pour remercier tous les acteurs de cette chaîne qui se sont mobilisés et notamment la FDC 52 pour la pertinence et réactivité dont elle a fait preuve en pareille circonstance. Quant à Joss, un peu amaigri, il a accepté de poser pour la photo en nous assurant qu'il ne recommencera plus...

# REPRISE DE BÉCASSE

Date de baguage	Lieu de baguage	Date de capture	Lieu de capture	Distance parcourue	Temps de port de la bague
15/01/2014	Aubepierre	01/01/2020	Treban (Allier)	215 km	5 ans, 11 mois et 16 jours

## FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DU GRAND EST : DU MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL

Bruno Heckenbenner succède à Christophe Urbaniak comme directeur à la FRC Grand Est. Il est entouré de Pauline Batilliot en charge pour 6 mois du suivi de la PPA et de Geoffrey Petit chargé de projet (éco-contribution). Auparavant Bruno travaillait à la Chambre d'Agriculture de la Meuse, notamment sur le dossier Agrifaune. Par ailleurs, chasseur passionné, il a été Administrateur de la FDC de Meurthe et Moselle pendant plusieurs années. Christophe Urbaniak a rejoint la Fédération Nationale des Chasseurs où il occupe la fonction de directeur technique.

La FRC Grand Est a acquis un ensemble tracteur rotovator-semoir pour restaurer les bords de champs et éviter les désherbages et autre broyage. Cet ensemble pourra être déployé dans la région selon un cahier des charges qui reste à élaborer.

1 443 862 €, c'est le montant 2019/2020 pour le Grand Est, des aides financières pour les opérations liées au retour de la biodiversité ou l'éducation à la nature, issues de la réforme de la chasse.



Bruno Heckenbenner.



Profitez d'une remise de 15%\*  
sur les armoires fortes.  
Offre valable pour tous les modèles proposés  
en magasin et avec présentation de ce coupon

\*Hors soldes et promotions



# LA PERDRIX GRISE

## EN SOUFFRANCE

La lettre du réseau perdrix faisan parue au mois de décembre apporte quelques informations intéressantes en matière de petit gibier.

La pose de pièges photo aux abords de 148 faux nids de perdrix grise répartis sur 6 terrains d'étude (5 départements) a permis d'identifier les espèces prédatrices d'œufs.

Par ordre décroissant, sont classées les espèces selon le nombre de nids impactés (39) :

Rat : 8

Corneille noire : 7

Blaireau : 4

Renard : 3

Mulot/souris : 2

Lérot : 2

Busard : 2

Geai des Chênes : 2

Hérisson : 1

Choucas des Tours : 1

Suspicion : le reste

Ces résultats n'ont pas de valeur statistique mais ils illustrent la diversité des espèces pouvant participer à la destruction des pontes de perdrix grise en plaines céréalières.



Les conditions météorologiques du printemps et du début de l'été 2020 annonçaient une excellente reproduction des perdrix grises. Cela n'a pas été le cas. De mauvais dans le nord de la France à très hétérogène dans le bassin parisien, seuls 2 à 3 départements s'en sortent bien dont la Marne. L'analyse des données disponibles n'a pas permis à ce stade de trouver un début d'explication malgré toutes les pistes explorées. La dégradation de la reproduction de la perdrix grise se confirme durablement et reste une énigme pour tous les spécialistes de l'espèce.

Source : FNC-OFB Réseau perdrix-faisan

## LE PODENCO, SON UTILISATION À LA CHASSE EST AUTORISÉE

Le Podenco est une race de chien de chasse originaire des Baléares et largement utilisée en Espagne, notamment dans le cadre des monterias, battues traditionnelles espagnoles.

La question de son utilisation en France se heurterait, selon l'Office Français de la Biodiversité, à son classement comme lévrier.

La Fédération Nationale des Chasseurs a une toute autre analyse, car après avoir pris l'attache de la Société Centrale Canine, cette dernière a clairement répondu que le Podenco n'appartient pas à la famille des lévriers !



Source FNC

# CONTRÔLE VENAISON, LES FICHES DISPONIBLES À LA FDC

Le modèle de fiche venaison a changé. La FDC 52 en a donc commandé un certain nombre d'exemplaires. Dorénavant ces fiches seront vendues à hauteur de 10 € la liasse de 25 et 5 € la liasse de 10.

Les adhérents au contrat de service bénéficieront de 2 liasses de 25 et 2 liasses de 10 fiches gratuites par saison.

Les anciens modèles peuvent encore être utilisés jusqu'au 30 juin 2021.

D'autres fournitures sont également disponibles et indispensables pour le traitement de la venaison.

- ⊕ Gants : boîte de 100 gants noirs à 45 € et boîte de 50 gants orange à 25 €.
- ⊕ Sacs de transport : carton de 100 sacs à 30 € et rouleau de 10 sacs à 4 €
- ⊕ Cahier de venaison : 2 €

Par ailleurs, les contrôleurs de la venaison qui ont suivi la formation délivrée par la FDC 52 sont invités à remplir soigneusement ces documents. En cas de manquement, les techniciens vétérinaires



opérant chez les collecteurs font un signalement administratif qui remonte jusqu'au contrôleur initial. Cela témoigne d'une chaîne de surveillance sanitaire opérationnelle qui permettrait en cas d'alerte de diffuser une information pertinente à toute la filière.

## GRIPPE AVIAIRE EN FRANCE : LE POINT FIN DÉCEMBRE 2020

De nombreux foyers de grippe aviaire se sont déclarés en Europe dans la faune sauvage et en élevage (principalement Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni et Islande).



A la mi-décembre en France, on dénombrait 21 élevages professionnels touchés et quelques cas en faune sauvage. Début janvier, c'est l'explosion des cas avec, au 15 janvier, 282 foyers identifiés principalement dans le sud-ouest. La faune sauvage semble

moins impactée avec seulement 9 cas recensés en janvier. Plus d'un million de volailles a été abattu sur injonction administrative. C'est un rude coup pour la filière avicole qui devra revoir son modèle d'élevage dans l'avenir pour résister à ce péril annuel.

# MALADIE D'AUIESZKY : UN FOYER EN HAUTE-MARNE

La maladie d'Aujeszký circule dans les départements de la Région Nord-Est depuis plusieurs années. Les deux premiers épisodes proches de la Haute-Marne et déjà signalés dans le Chasseur Haut-Marnais correspondent à trois chiens qui ont contracté la maladie dans le sud Meuse puis plus récemment à deux autres chiens morts en décembre 2019 après avoir chassé des sangliers dans le secteur de Soulaines (10).

Cette fois-ci, la maladie d'Aujeszký a été détectée au mois d'octobre 2020 sur deux porcs détenus dans un élevage situé à Humbécourt. Cette découverte a entraîné l'abattage des animaux et un remaniement de la réglementation dans le département soumettant tout déplacement de suidés à la délivrance d'une autorisation administrative.

La maladie reste donc présente en Haute-Marne et circule chez les sangliers sauvages. Pour rappel, le virus est hautement contagieux mais ne touche que les suidés. Il peut néanmoins être transmis de façon accidentelle aux carnivores (chiens de chasse par exemple) et aux ruminants. Il est inoffensif pour l'Homme.

C'est une maladie à déclaration obligatoire qui entraîne, dès l'apparition d'un cas en élevage, la mise en place de mesures administratives pour préserver la filière d'élevage et les capacités d'exportation de la France.

Une mortalité de chiens signalée sur plusieurs communes de l'Aube situées en bordure de la Haute-Marne début janvier pourrait confirmer un nouvel épisode de cette maladie. Il faut dans la mesure du possible limiter les contacts entre chiens et sangliers notamment en fin de chasse en évitant l'acharnement de nos courants sur les cadavres d'animaux.

## RÉSULTATS DES ANALYSES SAGIR 2020

L'année 2020 a été marquée d'un point de vue sanitaire par plusieurs événements :

Le spectre de la PPA avec des recherches du virus sur quelques sangliers qui se sont heureusement toutes révélées négatives en Haute-Marne.

Plusieurs cas avérés de tularémie chez le lièvre répartis dans tout le département. La maladie est donc bien présente et circule à bas bruit dans les populations animales.

L'arrivée de la grippe aviaire en France disséminée par les oiseaux migrateurs dans toute l'Europe.

Enfin le botulisme qui sévit maintenant chaque année, avec les vagues de chaleur et l'abaissement des niveaux d'eau, a été identifié dans le département.

Date	Commune	Espèces	Cause Mortalité
06/01/2020	Sexfontaines	Lièvre	Infestation d'Escherichia coli (bactérie)
08/01/2020	Villars Santenoge	Chevreuil	Strongylose pulmonaire
26/01/2020	Fayl Billot	Sanglier	Chasse / forte charge parasitaire Recherche PPA négative
06/02/2020	Auberive	Sanglier	Chasse - Recherche de gale
09/02/2020	Faverolles	Chevreuil	Strongylose pulmonaire
25/02/2020	Cirfontaines en Azois	Sanglier	Aspergillose cutanée - Recherche PPA négative
03/03/2020	Val des Tilles	Lièvre	Tularémie
20/07/2020	Chaumont	Chevreuil	Strongylose pulmonaire
13/08/2020	Apréy	Chevreuil	Strongylose
31/08/2020	Vaux sur Blaise	Canards Colvert	Botulisme (maladie paralytique causée par une toxine)
07/09/2020	Wassy	Lièvre	Hépatite
26/10/2020	Dommartin le St Père	Lièvres	Tularémie
09/11/2020	Colmier le Haut	Cerf	Blessure interne - Infection généralisée (bactérie arcanobacterium pyogènes)
21/11/2020	Villiers aux Bois	Pigeon biset	Inconnue
10/12/2020	Semoutiers-Montsaon	Lièvre	Inconnue
21/12/2020	Froncles	Lièvre	Tularémie + coccidiose

# PREMIER SANGLIER POUR VIRGINIE

Dimanche 25 octobre 2020, je suis à mon poste depuis 30 mn, accompagnée par mon parrain Jean-Louis Henriot. Un superbe sanglier de 90 kg glisse discrètement vers moi provoquant une forte émotion.

Je lâche ma première balle de l'année et prélève mon premier sanglier de la saison. Ce beau mâle est tombé de suite et quelle joie pour moi ! Mon père et Jean-Louis ont partagé ce bon moment et ma fierté d'avoir réussi aussi bien.

Merci à toute l'équipe de Rimaucourt, Jean-Louis et Claude François notre Président.

Virginie Thiebaut,  
chasserresse accompagnée.



## UNE PRATIQUE D'UN AUTRE ÂGE

Découverte étonnante d'un collet sans arrêtoir dans les coteaux de Laferté sur Aube.

Les chasseurs locaux médusés s'étonnent qu'en 2021, certains s'adonnent encore à cette pratique. Aussi profitant des colonnes de ce journal, ils lancent ce petit rappel : "Si la motivation est la venaison, que le raboliot concerné n'hésite pas à se faire connaître, car nous sommes prêts à lui donner tout le gibier qu'il souhaite, pour lui éviter de prendre des risques". En effet, vu les plans de chasse réalisés, ils ne savent plus que faire de la venaison !



### SARL BRESSON Éric

Service commande pour la Haute-Marne :  
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

aliment complet  
idéal chiens de chasse !

20 kg  
19 % protéines  
8 % MG



20 kg  
28 % protéines  
14 % MG

26 € / un  
24 € à partir de 4

29.90 € / un  
27.90 € à partir de 4

100% FRANÇAISES !  
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Gérer et Entretien  
votre territoire  
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

# UN ABREUVOIR NATUREL

Au cœur d'une forêt située à Neuilly sur Suize, une cépée de chênes forme à sa base une belle et grande cuvette qui se remplit d'eau naturellement. Cette curiosité n'a pas échappé à la sagacité de notre informateur qui en a profité pour installer une caméra.

Deux photos témoignent de la fréquentation assidue de ce site au cours de l'année 2020 particulièrement éprouvée par deux épisodes de sécheresse successive.

Source Thierry Boiteux



## COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



### CROQUETTES

\*Tarifs par palette



### CRUD / GOUDRON



### ATTRACTANTS



**Magasin**  
RN19 - 52800 FOULAIN  
03 25 31 13 64  
contact@cobevim.com  
**@ Vente en ligne**  
www.cobevim-boutique.fr

des PRIX, du CHOIX,  
des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE  
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

# L'ÉNIGME DE LA BÊTE DU GÉVAUDAN

Jean-François Guillermand, écrivain, historien et autodidacte aborde là le cas délicat de la bête du Gévaudan qui intrigue toujours autant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. On est loin du pacte des loups.

Il propose l'hypothèse d'un hybride loup-chien et rejette une Bête du Gévaudan exotique, hyène, panthère et surtout le thylacine (loup de Tasmanie), très à la mode, mais inconcevable. Donc, sous le règne du roi Louis XV, différents protagonistes interviennent : les dragons, le louvetier d'Enneval, le porte arquebuse François Antoine et son fils Beau-terne, tous sans résultats. Il soupçonne fortement les Chastel, le père Jean (jeteur de sorts) et son fils Jean-Antoine de la Besseyre Saint Mary. A l'inverse des autres auteurs, il propose une bête unique. Bien écrit, à lire absolument.



Jean-François Guillermand  
27 Rue Jean Jaurès - 38300 Bourgoin-Jallieu.  
Port : 06 30 92 27 49.

**Prix du livre** 17,80 Euros. Frais de port offerts.  
E-mail : guillermand38@gmail.com  
Vous pouvez le commander aussi sur ce site :  
<https://la-bete-du-gevaudan.webnode.fr/>

## UN LIVRE À DÉCOUVRIR : HISTOIRES DE BRACONNERS DU XIX<sup>e</sup> ET DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Fruit d'une collecte de mémoire et de recherches bibliographiques à travers toute la France et en Belgique, *Histoires de braconniers* rassemble une multitude de récits de braconnage, relate des altercations entre gardes, gendarmes et braconniers, évoque des affaires judiciaires qui ont défrayé la chronique durant le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle...

On y découvre aussi les ruses et techniques utilisées tant par les braconniers que par les gardes et gendarmes pour piéger leur proie respective. On ne sait donc jamais qui du braconnier ou du gendarme gagnera la partie.

**Prix du livre** 17,50 € + 3,00 € (frais de port) = 20,50 €  
Règlement à envoyer aux Editions Récits  
20 Les yeux des Rays  
22150 Plouguenast-Langast  
Achat possible en ligne : [www.vosrecits.com](http://www.vosrecits.com)



# RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Des stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge seront organisés par l'UNUCR en 2021.

Stage n°1 : du 7 au 9 mai 2021 à Beaumont les Autels (Eure-et-Loire)

Stage n°2 : du 18 au 20 juin 2021 à Benoitte-Vaux (Meuse)

Stage n°3 : les 10 et 24 avril 2021 à Réalville (Tarn et Garonne) stage région Sud-Ouest

Les sujets à traiter dans le cadre de ces formations sont variés et concernent autant les conducteurs que les chiens. Pour y faire face, nous faisons appel à une vingtaine de moniteurs, conducteurs parmi les plus expérimentés actuellement et qui traiteront les sujets suivants :

- ⊕ Comportement du chasseur
- ⊕ Choix et éducation du chiot
- ⊕ Différentes races utilisées
- ⊕ Aptitudes requises
- ⊕ Indices de tir et de blessure
- ⊕ Pratique de la recherche
- ⊕ Balistique
- ⊕ Législation, etc...

Les participants peuvent être logés sur place (stages 1 et 2), hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges. Attention, risque de limitation des places pour cause de COVID 19.

Les frais de stage n°1 et n°2 (hors hébergement et restauration) sont de 100 € pour les plus de 25 ans et sont gratuits pour les moins de 25 ans.



## POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS

Stages n°1 et n°2 : contacter François Magnien  
18 Rue de la Louvière - 55100 Haudainville  
francoismagnien@orange.fr

Stage n°3 : contacter Didier Decaunes  
Laborie Nord - 88200 Montesquieu  
Tél. 06 14 31 64 49 - decaunes.sylvie@orange.fr

Contact local : Claude Berkane  
Tél. 06 84 84 80 16



# MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00  
Barre de renfort pour plancher  
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC  
Hauteur 1m30 159,00 TTC  
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmsc@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108  
Produit 100% Français  
Solidité certifiée Bureau Veritas  
N° Siret82919726800016  
TVA INTRA FR44829197268



# PREMIÈRE RÉUSSITE, QUEL BONHEUR !

Un dimanche soir, contente de rentrer après une journée de chasse particulièrement intéressante mais harassante, je m'installe pour me reposer et profiter de mes enfants. A ce moment, mon téléphone sonne. Un chasseur a tiré sur un sanglier dans l'après-midi et souhaiterait faire un contrôle avec un chien de rouge car la bête est partie.

Nous nous donnons rendez-vous pour le lendemain matin à 8h30 devant l'église du village. Arrivée en même temps que ce chasseur, qui sera mon accompagnateur, à l'endroit même où il a tiré, il me donne les informations nécessaires et les conditions de son tir. Il est persuadé d'avoir touché l'animal mais n'a vu aucune réaction de celui-ci au moment de l'impact. Je sors Prince de la voiture, le laisse un peu se défouler et je lui dis qu'il doit aller travailler.

A l'Anshuss supposé, la longe derrière Prince, je suis mon chien et cherche avec lui pour identifier un indice quelconque, mais rien. Nous continuons de droite à gauche horizontalement en avançant plus profondément dans la forêt et là, au bout d'une centaine de mètres, Prince me montre une goutte de sang. Ah !!! Ça nous donne de l'espoir.

Moment crucial où Prince commence à pister cet animal que nous souhaiterions bien approcher. Bien sûr, je continue à encourager mon chien et nous trouvons encore quelques giclées de sang. Prince fait ses arrières, revient, reprend la piste, cherche et moi derrière, je le motive car je suis contente de son travail et j'ai envie de retrouver cet animal.

Au bout de 800 mètres, Prince se retourne, me regarde, aboie. Je le rejoins et demande à mon accompagnateur de se tenir prêt. A cet instant j'examine avec eux les fourrés devant lesquels Prince a montré où il voulait aller.

Nous nous introduisons difficilement dans cet amas de branchages et quelques mètres plus loin, Prince s'arrête net. L'animal est là, mort de ses blessures.



Avec beaucoup d'émotion, je félicite mon compagnon à quatre pattes. C'est notre toute première réussite, quelle expérience, quelle joie. Je me félicite d'avoir été disponible pour ce contrôle de tir, car tout contrôle de tir mérite d'être effectué et ils sont loin d'être inutiles.

**Récit de Amandine GERARD**

**14, rue du Fays - 52220 ROBERT MAGNY**

**Tél. 06 15 33 42 19**

Je suis agréée UNUCR depuis août 2020 et suis à la disposition des chasseurs pour effectuer des recherches.

*La recherche c'est pas comme les antibio... C'est systématique*

## LES BALBUTIEMENTS

### DE L'UNUCR EN HAUTE-MARNE

Un petit article paru dans le journal de la Haute-Marne Libérée en 1984 a été retrouvé par Claude Berkane.

Marc Roumier est le délégué départemental de l'UNUCR Haute-Marne pour une activité naissante et peu connue. Il bénéficie déjà de bracelets délivrés par le Préfet pour récompenser les adjudicataires qui font appel aux conducteurs qui n'étaient que 3 à l'époque dont 2 agents de l'ONF.

# TERRINE DE SANGLIER

Pour 8 personnes

## INGRÉDIENTS

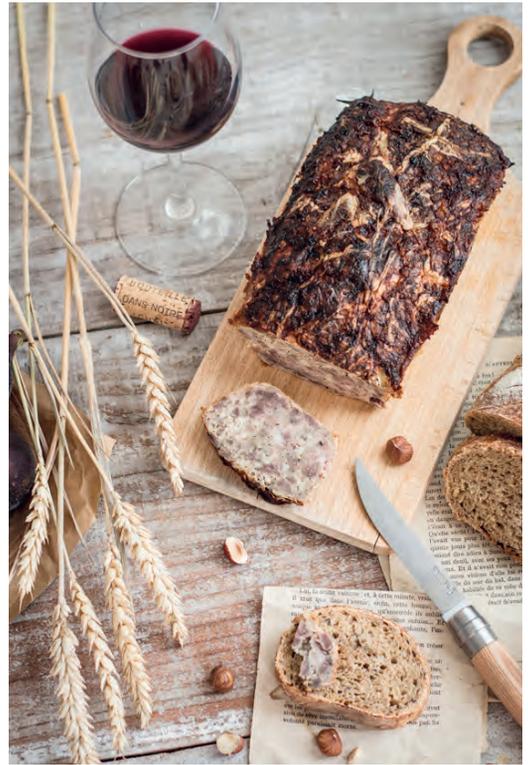
- ⊕ 500 g d'épaule de sanglier
- ⊕ 500 g de gorge de porc hachée
- ⊕ 2 cuillères à soupe d'armagnac
- ⊕ ½ oignon
- ⊕ Thym
- ⊕ Piment d'Espelette
- ⊕ 1 cuillère à café rase de sel
- ⊕ Huile
- ⊕ 1 œuf
- ⊕ Crépine de porc
- ⊕ 15 g de beurre

## INSTRUCTIONS

Coupez la viande de sanglier en petits cubes en prenant soin d'enlever tous les nerfs. Mélangez-la ensuite à la gorge de porc hachée, puis ajoutez l'armagnac.

Ciselez finement l'oignon et faites-le revenir dans une poêle chaude avec un filet d'huile d'olive, jusqu'à ce qu'il soit fondant mais pas doré. Ajoutez l'ail râpé et laissez tiédir avant de mélanger à la viande. Ajoutez un peu de thym, de piment d'Espelette et salez. Filmez puis réservez au frais pendant une nuit.

Le lendemain, ajoutez l'œuf à la préparation et mélangez bien. Etalez la crépine, déposez le mélange de viande dessus puis refermez en serrant bien. Déposez le tout dans un moule à terrine et ajoutez un peu de beurre par-dessus.



Enfournez 2h à 2h30 dans un four préchauffé à 160° C. La terrine doit être joliment dorée. Laissez refroidir et conservez au frais.

Recette de Chic Chic Chocolat pour Je cuisine du gibier

LA RECETTE DE LA HDC

## OFFRE 1<sup>ER</sup> PERMIS

**ALCÉDO LANGRES**  
Rue Louis Lepitre  
52200 LANGRES  
03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?  
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo  
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluor + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

### -15%

**MUNITIONS**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO  
(max 150 cartouches - hors pack pigeon)  
*(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par personne)*

### -15%

**CHAUSSANT & ACCESSOIRES**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes  
chaussons, guêtres, accessoires  
*(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par personne)*

### -20%

**VÊTEMENTS**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes  
gilets, casquettes  
*(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par personne)*

		<p><b>SP BLACK LIGHT</b> Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">549€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>
		<p><b>EXTRA N</b> Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">999€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>
		<p><b>AFFINITY ONE BOIS</b> Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">829€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>
		<p><b>KRONOS</b> Cal: 30/36</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">889€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>

# DATES À RETENIR

**Du 22 au 25 avril** : Assemblée Générale dématérialisée de la FDC 52

**Du 7 au 10 mai** : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage au parc des Expositions à Mantes la Jolie

**22 mai** : Formation chasse à l'arc à Chaumont

**29 mai** : Formation venaison à la FDC à Chaumont

**29 et 30 mai** : Nature & Vénerie en Fête au Grand Parquet de Fontainebleau – 20ème anniversaire

**12 juin** : Formation sécurité à la FDC à Chaumont

**29 et 30 juin** : Stage piégeage à la Salle des Fêtes de Villiers le Sec

**4 septembre** : Formation sécurité à Humbécourt

## PETITES ANNONCES

### Cherche actionnaires, 1/2 actionnaires et traqueurs pour la saison 2021/2022.

Chasse du dimanche en Forêt de l'Etoile. Suite au regroupement de territoires, société de chasse nouvelle en création, cherche actionnaires, 1/2 actionnaires et traqueurs. Territoire de 1 250 ha, pavillon de chasse avec salle découpe, WC. Plan de tir 2021/2022 : 6 grands cervidés (sexage à déterminer), 75 CHI (+ ou -),

50 SAI en 1<sup>ère</sup> attribution. Action : 1 100 €, 1/2 action 600 €, traqueur 950 € (pas de chien d'arrêt)

Renseignements : 06 40 66 87 04 ou 06 84 08 05 12

### Cherche actionnaire pour la saison 2021/2022.

Petit territoire de 40 ha dans la région de Fayl Billot, recherche un actionnaire jeune permis.

Action gratuite la 1<sup>ère</sup> année. 3 chevreuils et 2 sangliers. Tél. 03 80 37 71 97 hors des repas.



### DUSTER DACIA

Le SUV taillé pour la chasse

- Bac de coffre
- Protection moteur
- Tapis
- Pare buffle
- Pack off Road
- Marche pied
- Attelage



**DACIA CHAUMONT et LANGRES - SNRPB**  
Tél. : 03 25 35 35 66 [www.groupe-ducreux.fr](http://www.groupe-ducreux.fr)

### BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs  
de la Haute-Marne  
16, rue des frères Parisot BP 40137  
52004 Chaumont Cedex

Signature,

*S'équiper*

*Partager*

*Voyager*

*Rencontrer*

NOUVELLES DATES

du **07** au **10** mai  
**2021**

PARC DES EXPOSITIONS

L'ÎLE L'AUMÔNE  
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY

78200 MANTES-LA-JOLIE

↳ Autoroute A13 sortie N°11 /



# Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) / +33 (0)1 34 78 98 44



PARC D'ENTRAÎNEMENT POUR CHIENS



PARC  
DE 3  
HECTARES

## PARC DU LEVANT DE LA VIEILLE MARNE

CHEMIN RURAL DIT DES PLAINES - 52100 SAINT-DIZIER  
06 68 22 58 98